

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-04-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 11<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin (absente)  
Chantale Hamelin  
Esther Savard  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac  
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2011-04-72**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Dépôt des fiches projets des immobilisations
6. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
7. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2011
8. Adoption des comptes à payer
9. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs
10. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
11. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
12. Adoption règlement 030-4, augmentant le fonds de roulement

13. Adoption règlement 117 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
14. Nomination de l'agent administrative classe 2
15. Engagement de l'agente de communication
16. Embauche de journaliers à la voirie municipale
17. Engagement membres de l'équipe pour le terrain de jeux
18. Engagement coordonnateur de soccer
19. Renouvellement des assurances générales (reporté)
20. Acceptation soumission, réfection 1<sup>re</sup> Avenue
21. Dépassement de coût, travaux 1<sup>re</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Avenue
22. Mandat à BPR, appel d'offres pour contrôle qualitatif
23. Appel d'offres, services professionnels et formation comité sélection
24. Dérogation mineure, monsieur Germain Durocher
25. Dérogation mineure, monsieur Georges Alain Jalbert
26. Dérogation mineure, madame Kate Alvo
27. Dérogation mineure, monsieur Christian Papillon
28. Porte panique, Carrefour municipal
29. Formation, Association québécoise d'urbanisme
30. Congrès du service incendie
31. Subvention Club Quad Nature
32. Appui travailleur de milieu 2012
33. Assistance financière, Fête nationale 2011
34. Adoption de la politique du terrain de jeux
35. Acceptation démission et nomination responsable bibliothèque
36. Distribution des surplus
37. Appui à la R.R.G.M.P., vidange des fosses septiques
38. Halte maritime
39. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
40. Correction résolution, vente terrain madame Marie-Claude Laforest

41. Demande de prolongation de délai en vue de l'adoption des règlements d'urbanisme
42. Mandat évaluation, terrain secteur Perthuis
43. Mandat Mission HGE
44. Terrain Marché J.L. Marcotte
45. Transport du transformateur Alcoa
46. Période de questions sur les sujets traités.
47. Levée de l'assemblée

**Rés.2011-04-73**

**Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf**

Madame Caroline Beaulé de la firme Bédard & Guilbault, c.a. présente le rapport du vérificateur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, lequel laisse voir des revenus de 5 787 432 \$, des dépenses de 4 348 957 \$, des revenus d'investissements (1 515 599 \$) et des affectations de 306 504\$ et un résultat d'exercice de 229 380 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte le dépôt du rapport des états consolidés du vérificateur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, tel que préparé par Bédard Guilbault, comptables agréés.

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 4 avril 2011. (du 8 mars au 4 avril 2011)**

**Les fiches projet de l'état d'avancement des projets en immobilisations sont déposées au conseil de ville le 11 avril 2011.**

**Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 mars 2011 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 11 avril 2011, par la directrice générale et trésorière.**

**Rés.2011-04-74**

**Adoption du procès-verbal du 14 mars 2011.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 14 mars 2011 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2011-04-75**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 586 041.33 \$.

|                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| Liste des comptes à payer   | 280 343.39 \$ |
| Liste des chèques émis      | 19 620.78 \$  |
| Liste transactions internet | 26 253.27 \$  |
| Liste chèques manuels       | 209 139.11 \$ |
| Liste des salaires          | 50 684.78 \$  |

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

**Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 16 mars 2011 est déposé au conseil municipal, le 4 avril 2011.**

**Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mars est déposé au conseil municipal, le 4 avril 2011.**

**Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 6 avril 2011 est déposé au conseil municipal, le 11 avril 2011.**

**Rés.2011-04-76**

**Adoption règlement 030-4 augmentant le fonds de roulement**

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement «Concernant l'augmentation du fonds de roulement» soit adopté.

**Rés.2011-04-77**

**Adoption règlement 117 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement «Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires » soit adopté.

**Rés.2011-04-78**

**Nomination de l'agente administrative classe 2**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame France Jobin soit nommée agente administrative classe 2 à compter du 11 avril 2011 selon l'échelle salariale de la prochaine convention collective.

**Rés.2011-04-79**

**Engagement de l'agente de communication**

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans le journal municipal de l'édition mars 2011;

Attendu que le comité de sélection a fait un premier tri des 13 curriculum vitae reçus et tenu une entrevue auprès de trois (3) candidatures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de madame Nancy Provencher aux conditions suivantes :

- \* au taux horaire, échelon 6, établi dans la présente convention collective
- \* semaine normale de travail de 35 heures du lundi au vendredi
- \* à compter du 11 avril 2011

**Rés.2011-04-80**

**Embauche de journaliers à la voirie municipale**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Roger Doucet à titre de journalier à la voirie municipale aux conditions suivantes :

pour la période du 26 avril au 12 novembre 2011  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Jean-François Leclerc Hamel à titre de journalier à la voirie municipale aux conditions suivantes :

pour la période du 26 avril au 3 septembre 2011  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

**Rés.2011-04-81**

**Engagement membres de l'équipe pour le terrain de jeux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de monsieur Olivier Marcotte à titre de coordonnateur du terrain de jeux, pour une période de 10 semaines débutant le 13 juin jusqu'au 19 août 2011 sur une base de 40 heures par semaine.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un maximum de douze (12) animateurs (trices); le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par le comité de sélection de la Commission des loisirs selon le nombre d'inscriptions de jeunes à participer au terrain de jeux pour une période de 8 semaines débutant le 20 juin jusqu'au 12 août 2011 sur une base de 36 heures par semaine.

QUE les salaires seront appliqués selon la politique du terrain de jeux.

**QU'**une semaine supplémentaire sera offerte aux familles comme service de garde et celle-ci doit s'autofinancer.

**Rés.2011-04-82      Engagement coordonnateur de soccer**

**Attendu que** deux personnes ont fait parvenir leur curriculum vitae pour le poste de coordonnateur de soccer et qu'une entrevue a eu lieu;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de madame Marie-Lyse Thériault à titre de coordonnatrice de soccer, aux conditions suivantes :

- \* un montant forfaitaire maximum de 4 620 \$
- \* à raison de 30 heures/semaine (réparties selon le besoin)
- \* pour la période du 26 avril 2011 au 27 août 2011

**Rés.2011-04-83      Acceptation soumission, réfection 1<sup>re</sup> Avenue**

**Considérant que** des soumissions ont été demandées pour l'exécution des travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue et des rues Ableson, Richard et de la Station;

**Considérant** l'analyse des soumissions et la recommandation de l'ingénieur du projet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;

**Considérant que** l'estimation des coûts des travaux avait été évalué à 2 839 675.00 \$ en date du 1 juin 2009 et révisé le 11 avril 2011 par BPR-Infrastructure;

**Considérant que** cinq (5) soumissions ont été reçues et qu'elles sont conformes;

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Construction & Pavage Portneuf inc. | 1 908 925.55 \$ taxes incluses |
| Cie Wilfrid Allen Ltée              | 2 877 000 .00\$ taxes incluses |
| Constructions de l'Amiante inc.     | 2 512 773.09 \$ taxes incluses |
| Excavations Lafontaine              | 2 618 379.14 \$ taxes incluses |
| Pax Excavation                      | 2 465 275.48 \$ taxes incluses |

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 1 908 925.55 \$ taxes incluses, tel que soumissionné pour la réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue et des rues Ableson, Richard et de la Station – phase 2.

**QUE** ces travaux sont octroyés conditionnellement à la réception du certificat d'autorisation du MDDEP en vertu de l'article 32.

**Rés.2011-04-84      Dépassement des coûts, Construction et Pavage Portneuf**

**Considérant qu'**une directive de chantier a été demandée afin de procéder à la réparation du pavage et de la route dans le cadre de la réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que des rues transversales;

**Considérant que** le dépassement est principalement dû au dépassement des quantités prévues à l’item 2.2 : réfection de voirie sur la rue Provencher (entre la 2<sup>e</sup> Avenue et l’émissaire);

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l’unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense supplémentaire au projet initial au montant de 27 242.33 \$ taxes incluses dans le cadre des travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que des rues transversales; cette dépense sera affectée au règlement d’emprunt correspondant.

**Rés.2011-04-85 Mandat BPR, appel d’offres pour contrôle qualitatif**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l’unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accorde un mandat à BPR-Infrastructure inc. pour la préparation des documents d’appel d’offres et l’analyse des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux de la phase 2 des travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, des rues Ableson, Richard et de la Station pour un montant de 4 000 \$ (taxes en sus, incluant les dépenses).

**Rés.2011-04-86 Appel d’offres, services professionnels et formation comité sélection**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l’unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise la greffière à préparer un appel d’offres, sur invitation auprès de trois (3) firmes, pour les services professionnels de firmes d’ingénieurs-conseils dans le cadre de la surveillance de chantier et de bureau pour des travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue – Phase 2.

**QUE** la Ville de Portneuf procède par appel d’offres sur invitation. Si le prix par la firme ayant obtenu le meilleur pointage est égal ou supérieur à 100 000 \$ (incluant toutes les taxes applicables), la Ville devra, par la loi, rejeter l’ensemble des soumissions et elle devra reprendre le processus.

**QUE** le comité de sélection soit formé du directeur des travaux publics, de la directrice générale et de la greffière.

**Rés.2011-04-87 Dérogation mineure, monsieur Germain Durocher**

**Attendu** la recommandation du comité consultatif d’urbanisme en date du 27 janvier 2011;

**Attendu qu’un** avis public a été publié dans le journal municipal en date du 24 mars 2011;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage 230 à l’article 3.4.2.3;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure est pour régulariser une situation existante, le garage étant situé à 1.97 mètre au lieu de 2.5 mètres de la ligne arrière de son terrain.

Il est proposé par madame la conseiller Chantale Hamelin et adopté à l’unanimité;

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9875 42 7764 pour la zone M-1 sur le lot 2 981 618 du cadastre officiel du Québec, sis au 560 avenue Saint-Louis.

**Rés.2011-04-88      Dérogation mineure, monsieur Georges Alain Jalbert**

**Attendu** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 27 janvier 2011;

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 24 mars 2011;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage 230 à l'article 7.2.4;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure est pour régulariser une situation existante, le bâtiment complémentaire excède le 80 mètres carrés de l'épaisseur du revêtement extérieur.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9875 47 6526 pour la zone Ra-8 sur le lot 2 981 506 du cadastre officiel du Québec, sis au 350 boulevard Gauthier.

**Rés.2011-04-89      Dérogation mineure, madame Kate Alvo**

**Attendu** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 24 février 2011;

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 24 mars 2011;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage 230 aux articles 3.4.2.3 et 5.2;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire la construction d'une résidence écologique dont la hauteur minimale serait d'environ 3 mètres au lieu de 4 mètres et le toit en tôle galvanisée mat afin de pouvoir effectuer la cueillette des eaux de pluie. Les propriétaires devront déposer un projet d'aménagement extérieur qui sera accepté par le conseil municipal.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 0076 45 3107 pour la zone A-2 sur le lot 2 981 926 du cadastre officiel du Québec, sis au 1610 rue Saint-Charles.

**Rés.2011-04-90      Dérogation mineure, monsieur Christian Papillon**

**Attendu** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 24 février 2011;

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 24 mars 2011;



**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage 230 à l'article 9.3;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire l'implantation d'une clôture et d'une haie de 2.5 mètres (8 pieds) au lieu de 2 mètres. La clôture entourera l'intérieur de la future fourrière pour assurer la sécurité des lieux et les arbustes seront implantés à l'extérieur de l'enceinte et visibles de la rue.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9975 45 2240 pour la zone M-4 sur le lot 3 772 184 du cadastre officiel du Québec, sis au 1111 rue Saint-Charles.

**Rés.2011-04-91      Portes panique, Carrefour municipal**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de barres panique pour les portes au Carrefour municipal pour une dépense maximale de 6 500 \$ taxes incluses.

**Rés.2011-04-92      Formation, Association québécoise d'urbanisme**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 210.76 \$ taxes incluses et la participation de monsieur Sylvain Caron, président du Comité consultatif d'urbanisme à la journée d'information de l'Association québécoise d'urbanisme qui aura lieu le 30 avril 2011 à Victoriaville.

**QUE** les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2011-04-93      Congrès service incendie**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 529.75 \$ (taxes incluses) et la participation de monsieur Éric Savard au congrès du service des incendies qui aura lieu du 21 au 24 mai 2011 à Gatineau.

**QUE** les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2011-04-94      Subvention Club Quad**

**Considérant que** le Club Quad Nature avait besoin de fonds pour finaliser le montage financier pour l'installation d'une passerelle sur la rivière Portneuf;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un support financier au montant de 25 000 \$ au Club Quad Nature.

**Rés.2011-04-95      Appui travailleur de milieu 2012**

**Considérant que** la Ville de Portneuf profite de l'aide des travailleurs du milieu depuis quelques années;

**Considérant que** l'organisme mandataire doit faire une demande de subvention pour l'année 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf appuie l'organisme mandataire « L'autre Avenue » à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité et accepte de verser un don de 1 000 \$ sur réception de cette subvention pour l'année 2012.

**Rés.2011-04-96      Assistance financière, Fête nationale 2011**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Anaïs Jardon, coordonnatrice des loisirs de la Ville de Portneuf soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2011.

**Rés.2011-04-97      Adoption de la politique du terrain de jeux**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la nouvelle politique du terrain de jeux de Portneuf, numéro T-2011-01.

**Rés.2011-04-98      Acceptation démission et nomination responsable bibliothèque**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la démission de madame Nathalie Ferron à titre de responsable de la bibliothèque municipale au secteur sud.

**QUE** madame Carole Desharnais soit nommée, en remplacement de madame Ferron à titre de responsable de la bibliothèque municipale au secteur sud à compter du 24 juin prochain.

**Rés.2011-04-99      Distribution des surplus**

**Considérant qu'**après vérification par la firme Bédard & Guilbault, comptable agréé les surplus libres et affectés ont été établis;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte les soldes au 31 décembre 2010, comme suit :

|  |               |
|--|---------------|
| Surplus libre  | 314 161.66 \$ |
| Surplus affecté aux sinistres                        | 15 000.00 \$  |
| Surplus affecté aux immeubles industriels municipaux | 5 271.88 \$   |

**Rés.2011-04-100 Appui à la R.R.G.M.R.P., vidange des fosses septiques**

**Considérant que** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté en date du 17 mars 2011 une résolution concernant le dossier de la prise en charge par la Régie du contrat de vidange des fosses septiques et l'établissement des règles de fonctionnement;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf appuie les démarches entreprises par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf de prise en charge du contrat de vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards et l'établissement des règles de fonctionnement.

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage à respecter les responsabilités des municipalités inscrites à l'article 2 de la résolution 33-03-2011 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

**Rés.2011-04-101 Halte maritime**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Portneuf a l'intention de participer au projet de la halte maritime.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** messieurs Jacquelin Martel, conseiller et Jean-François Jourdain, fonctionnaire désigné, soient nommés représentants pour la Ville de Portneuf au sein de ce comité.

**Rés.2011-04-102 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 102 291 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'**un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Rés.2011-04-103      Correction résolution, madame Marie-Claude Laforest**

**Considérant qu'**une résolution a été adoptée en date du 13 décembre 2010 portant le numéro 1252-12-2010;

**Considérant qu'**une correction doit être apportée;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf consente à vendre, pour un (1) dollar, à madame Marie-Claude Laforest une partie du lot 2 980 831 pour une superficie de 6,2 mètres carrés.

**QUE** les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.2011-04-104      Demande de prolongation de délai en vue de l'adoption des règlements d'urbanisme**

**Considérant que** le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 9 mars 2009, suite à la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Madame Nathalie Normandeau;

**Considérant que** l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme détermine que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance qui est nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

**Considérant que** la municipalité a décidé de profiter de cette occasion pour procéder à un vaste exercice visant à revoir la planification d'ensemble de son territoire et à refondre en profondeur sa réglementation d'urbanisme;

**Considérant que** le délai de deux ans prévu à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'avère nettement insuffisant pour réaliser ce mandat et qu'il y a lieu dans les circonstances, de requérir un nouveau délai au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Considérant que** l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au ministre de prolonger le délai imparti par la loi, suite à une demande faite par la municipalité et qu'il y a lieu de requérir un délai de deux ans additionnel;

**Considérant que** la Ville de Portneuf a confié le mandat de la réalisation des règlements de concordance à adopter au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de prolonger jusqu'au 9 mars 2013 le délai imparti par la loi pour l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf.

**Rés.2011-04-105 Mandat évaluateur, terrain secteur Perthuis**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate une firme d'évaluateurs agréés afin de connaître la valeur réelle du terrain appartenant à Solifor dans le secteur de Perthuis, le tout pour un montant maximum de 5 000\$.

**Rés.2011-04-106 Mandat Mission HGE**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la firme Mission HGE afin de procéder à la mise à jour du rapport d'expertise de la protection de l'aire d'alimentation du puits Saint-Louis PPE No.1 pour un montant maximum de 2 500 \$ plus taxes.

**QUE** si toutefois après une rencontre de démarrage et une visite des lieux, il appert que l'évaluation du mandat de la firme Mission HGE doit être revue dans son ensemble et que celui-ci doit être modifié dans sa globalité le mandat sera réévalué à un montant maximum de 10 000 \$ plus taxes.

**Rés.2011-04-107 Terrain Marché J.L. Marcotte inc.**

**Considérant que** le conseil municipal a convenu de vendre une partie de terrain à Marché J.L. Marcotte inc. par la résolution 2011-03-58 qui doit être loti;

**Considérant que** la partie de lot cédé à l'acquéreur doit changer de zonage afin de permettre l'implantation de l'agrandissement du bâtiment à usage commercial (L'Inter-Marché) sur le terrain zoné Parc;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise d'agrandir la zone C-101 permettant l'usage de commerce alimentaire à la partie de superficie à être déterminée par un arpenteur-géomètre respectant les marges d'implantation (marges latérales minimales de 3m).

**Rés.2011-04-108      Transport du transformateur Alcoa**

**Considérant qu'**une firme, mandatée par Alcoa, démontre son intérêt à utiliser le quai de Portneuf ainsi que certaines voies publiques afin d'acheminer un transformateur à l'Aluminerie Alcoa de Deschambault;

**Considérant que** tous les détails, précautions et protections des chaussées, intersections et voies ferrées seront sous la responsabilité des professionnels embauchés par Alcoa

**Considérant que** des précautions particulières devront être prises pour la traversée de la voie ferrée du Canadien national sur la rue Provencher au sud de la 2<sup>e</sup> Avenue

**Considérant que** la firme SDV procède actuellement à l'obtention des autorisations des différents paliers de gouvernement et élabore présentement sa méthodologie de transport avec le groupe MAMMOET spécialiste en transport lourd;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**Que** la Ville de Portneuf autorise la firme SDV à circuler, pour le transport du-dit transformateur à l'Aluminerie Alcoa, sur les voies publiques suivantes :

- une partie de la route du quai;
- la rue Lemay jusqu'à la rue Provencher;
- la rue Provencher (rue municipale) jusqu'à la 2<sup>e</sup> Avenue (route 138);
- la rue Provencher (rue MTQ) jusqu'à la hauteur de la sortie 261 côté sud de l'autoroute 40 en direction contraire du trafic vers l'ouest;

**Que** la ville s'engage à éviter toute réparation, construction ou réfection de l'une ou plusieurs des routes touchées par le transport du transformateur; sauf en cas de nécessité.

**Que** la ville, en collaboration avec Alcoa, informera les contribuables affectés par les fermetures de routes le temps du déchargement et du transport du transformateur (résidents, commerces, industries, etc.) à l'avance ou au plus tard, aussitôt que les dates seront confirmées;

**Que** cette autorisation est conditionnelle à l'obtention par la firme SDV de toutes les autorisations requises par toutes les autorités pour ce type de transport.

**Que** des précautions particulières devront être prises pour la traversée de la voie ferrée du Canadien national sur la rue Provencher au sud de la 2<sup>e</sup> Avenue

**Que** cette autorisation est conditionnelle à une entente écrite entre la Ville et la firme SDV sur les précautions à prendre pour le transport du transformateur et sur la responsabilité de la firme découlant de bris pouvant être causés par le transport du transformateur.

**Que** le Ville mandate le directeur des travaux publics comme signataire de cette entente et pour le suivi de son application.

**Levée de l'assemblée**

Monsieur le conseiller Philippe Gignac demande la levée de l'assemblée à 21h14.

---

Maire

---

Greffière